



Le 4 décembre 2019

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le Conseil municipal se réunira
en séance publique ordinaire
le mercredi 11 décembre à 20h en mairie**

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu du 20 novembre 2019.
3. Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
4. Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour la mise à disposition des terrains de foot et des vestiaires du stade des Fraries, de la salle des associations et constitution de droits réels sur le domaine public pour autoriser le FC Saint-Paul à construire un abri en bois (local technique) et un auvent pour abriter les spectateurs assistant aux rencontres sportives.
5. Communication du rapport annuel 2018 de l'activité du service public « médiathèque municipale »
6. Approbation de la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service unique (PSU) du jardin d'enfants « les Petites Galoche » à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Loire et la commune.
7. Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde pour prendre en compte l'adoption du Plan de Prévention des Risques Inondation du Gier.
8. Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement 2020 pour le budget principal.
9. Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement 2020 pour le budget annexe de la Maison de santé.
10. Virement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de la Maison de santé
11. Admission de titres de recettes en non-valeur
12. Questions diverses

Le Maire,
Pascal MAJONCHI

